

Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages

Plantes exotiques envahissantes: une menace pour la nature, la santé et l'économie

Espèce de la Liste Noire

Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia L. (Famille: *Fabaceae*, Légumineuses)

www.cps-skew.ch

Introduite d'Amérique du Nord comme arbre ornemental et pour la qualité de son bois, cette espèce se naturalise facilement. Elle peut former des peuplements denses, enrichit le sol de substances nutritives, concurrence et modifie la végétation indigène.

Robinia pseudoacacia L.

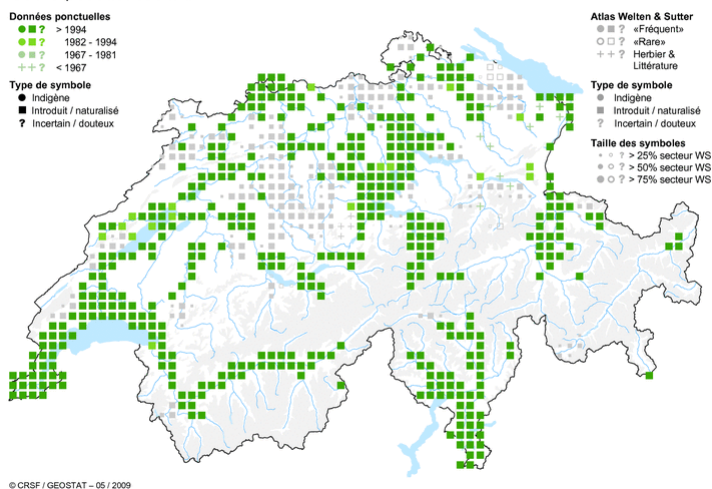


Photo S. Rometsch

Caractéristiques

Arbre à feuilles caduques pouvant atteindre 30 m de haut, écorce profondément crevassée et de couleur gris-brun. Rameaux épineux, feuilles imparipennées (nombre impair de folioles), folioles entières, de 2-5 cm de long. Stipules transformées en aiguillons robustes. Fleurs blanches, parfumées, en grappes lâches et pendantes de 10-20 cm de long. Fruits sous forme de gousses sèches, longues de 4-10 cm, contenant des graines rondes. Floraison de mai à juin.

Biologie et reproduction

Le robinier faux-acacia est un arbre à durée de vie relativement courte. C'est une espèce pionnière: dans son aire naturelle de répartition il ne joue qu'un rôle temporaire avant d'être remplacé par d'autres espèces. Les semences sont dispersées par le vent jusqu'à une distance de 100m environ et conservent leur pouvoir de germination pendant de longues années. Pour germer, une quantité suffisante de lumière est nécessaire. Ses racines émettent de nombreuses repousses qui permettent à l'espèce de s'introduire dans des formations denses ou de coloniser des prairies maigres.

Milieux

Le robinier faux-acacia préfère les endroits secs et chauds. On le trouve dans les zones alluviales, clairières, bords de chemin, terres incultes, endroits rocheux des régions de basse altitude.

Répartition

Le robinier faux-acacia, originaire d'Amérique du Nord, a été introduit en Europe pour la première fois en 1630. Il est largement cultivé en Europe depuis environ 1750 pour sa rapidité de croissance, ses propriétés de stabiliser les sols et de les améliorer.

Le robinier est une plante particulièrement problématique à l'est et au sud de l'Europe. Il est répandu et fréquent sur l'ensemble de la Suisse, surtout au Tessin.

Dangers

Homme: Ecorce, graines et feuilles sont toxiques (lectine).

Animaux: Des troubles digestifs et cardiaques peuvent survenir après l'ingestion de la plante, même en petites quantités, et se révéler mortels.

Nature: Le robinier est un arbre à croissance rapide qui, grâce à son fort pouvoir colonisateur (drageons, rejets de souche), peut constituer un peuplement forestier très dense sur de grandes surfaces. Les buissons et les arbres indigènes sont supplantés par une telle concurrence, conduisant à une banalisation de la flore. Le robinier est capable de fixer l'azote atmosphérique, ce qui a comme conséquence d'enrichir le sol et d'éliminer progressivement les espèces de sols maigres. Dans les milieux pionniers, les phénomènes de succession sont accélérés, entraînant l'élimination d'espèces pionnières indigènes.

Prévention et lutte

Ne pas disséminer le robinier par semis ou transplantation, surtout à proximité de réserves naturelles et de formations végétales dignes de protection. Si cette espèce est déjà présente dans votre jardin, il est primordial d'éviter son expansion en coupant si c'est possible les fleurs fanées avant la formation des fruits et surtout en arrachant les éventuels rejets. Afin d'éviter tout risque, ne jamais mettre les branches coupées sur le compost du jardin mais les amener dans une compostière professionnelle avec hygiénisation ou dans une usine de méthanisation, sinon reste que l'incinération.

Une lutte mal planifiée peut s'avérer contreproductive car à chaque fois qu'on scie l'arbre, il produit rapidement de nombreuses repousses à partir de la souche et des racines. Il faut donc arracher les rejets jusqu'à épuisement de l'arbre. Afin d'éviter l'apparition de repousses, une autre mesure consiste à cercler l'arbre, c'est-à-dire d'enlever l'écorce (et **seulement l'écorce!**) sur une largeur d'une quinzaine de centimètres et sur 90% de la circonférence du tronc. Les racines ne recevant plus de réserves, mais les feuilles de l'eau, l'arbre meurt lentement et peut être abattu l'année suivante (mieux après 2 ans) sans qu'il n'y ait de repousses. La lutte chimique peut être une option – elle demande une autorisation et il est conseillé de s'entourer d'un professionnel. Après toute action, des contrôles et des interventions complémentaires sont nécessaires pendant plusieurs années.

Où annoncer? Où se renseigner

Pour qu'une surveillance rapprochée et une lutte soient possibles, il est important d'annoncer les peuplements de robinier repérés dans des espaces naturels à votre commune, aux services cantonaux – de protection de la nature, des forêts ou de l'agriculture – ou à la CPS (sibylla.rometsch@acw.admin.ch) qui informe les personnes/institutions impliquées et qui vous donnera des renseignements complémentaires. Il est déconseillé d'effectuer en solitaire des mesures de lutte.

Nous vous recommandons de remplir également le bordereau de saisie qui se trouve sur la page internet de la CPS: www.cps-skew.ch/francais/bordereau_plantes_envahissantes.htm. Il sert à recenser les néophytes envahissantes au niveau suisse et permet ainsi des interventions coordonnées.

Cette espèce est aisément reconnaissable, toutefois en cas de doute, vous pouvez consulter l'ouvrage suivant: Flora Helvetica avec clé de détermination (de LAUBER & WAGNER; éditions Haupt, Berne). Vous pouvez également envoyer une photo digitale ou un exemplaire séché (rameau avec fleurs et/ou fruits) - entre deux feuilles de buvard en indiquant où vous l'avez trouvée - au service cantonal de protection de la nature ou à S. Rometsch, CPS, Domaine de Changins, CP 1012, 1260 Nyon 1 (sibylla.rometsch@acw.admin.ch).

Pour plus d'informations

<http://www.floraweb.de/neoflora/handbuch/robiniapseudoacacia.html>

<http://www.nps.gov/plants/alien/fact/rops1.htm>

<http://www.naturschutz.zh.ch/internet/bd/aln/ns/de/druckdownloa.html> (en pas de la page: Problempflanzen)

- Klauck E.J., 1988, *Die Sambucus nigra-Robinia pseudacacia-Gesellschaft und ihre geographische Gliederung*.
Tuexenia 8, 281-286.
- Kowarik I., 2003, *Biologische Invasionen - Neophyten und Neozoen in Mitteleuropa*, Ulmer Verlag, Stuttgart.
- Ludwig M., 2000, *Neue Tiere & Pflanzen in der heimischen Natur*. BLV, München.



Des robiniers cerclés pour interrompre le retour des réserves dans les racines. Ainsi on peut couper l'arbre l'année suivante (ou mieux après deux ans) sans qu'il produise des rejets.

Des rejets de robinier au bord du Léman

